

**Département :
PAS-de-CALAIS
Commune :
LA COUTURE**

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2024

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°
2024-12

Objet de la
délibération :

Affectation du résultat
de l'exercice 2023
Budget électricité

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024

L'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0,00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 67 970.72€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0,00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : -8 940.48 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 59 030.24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l' unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

REÇUE 08 AVR. 2024



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

